

Les enseignants de l'école, tiennent à vous faire part de leur insatisfaction quant au contenu et à l'application du protocole sur la direction d'école dont le ministre a annoncé l'application à la rentrée de septembre 2006. Ces dispositions sont inappropriées et insuffisantes pour résoudre la question de la direction et améliorer le fonctionnement de l'école.

L'emploi d'EVS sur des contrats non perennes de dix mois, avec des personnels non formés, ne permet pas une gestion sereine des tâches administratives et une facilitation réelle de la vie de l'école. Leur utilisation comme aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap, sans formation préalable, ne répond pas aux vrais besoins de ces élèves et se substitue aux emplois d'AVS.

L'application du protocole compromet par ailleurs la formation initiale des PE2 et modifie le volume de la formation continue de tous les enseignants du premier degré.

Avec ce protocole, le ministère a peu et mal répondu aux attentes des directrices / directeurs. Il n'a rien proposé aux équipes.

Pour toutes ces raisons, le conseil des maîtres de l'école de, réuni le, décide la poursuite et le renforcement du blocage administratif et demande à ce que de nouvelles négociations sur la question de la direction et le fonctionnement de l'école soient ouvertes.